

NOTE TECHNIQUE

Déclinaison de la circulaire académique



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LES LEVIERS DE L'ACTION

1. Persévérance scolaire : agir dans l'établissement

La prévention du décrochage est un volet fondamental. Il doit **mobiliser tous les acteurs de la communauté scolaire** afin d'installer les conditions qui renforceront la persévérance scolaire. La question du climat scolaire en est un point central.

- Il faut continuer à **ancrer l'action dans l'établissement, au sein des classes, au cœur de l'action pédagogique et éducative.**

Il s'agit d'**intervenir dès les premiers signes de décrochage** et de poursuivre le développement de stratégies éducatives et pédagogiques qui encouragent la persévérance scolaire.

Ces actions conjuguent les démarches de prise en charge des élèves à l'interne par les membres de la communauté éducative tout en associant des partenaires institutionnels (collectivités, services socio-éducatifs), des partenaires du monde associatif ou économique.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en place des **alliances éducatives** qui portent une approche globale du jeune. Elles incitent au développement de regards croisés entre professionnels et à la promotion de la notion d'équipe au sens large, étendue aux partenaires en évitant l'écueil d'une forme d'externalisation de la prise en charge de la difficulté. (cf. Guide de mise en œuvre des alliances éducatives)

Elles concernent le premier degré, où la prévention doit être renforcée comme dans le second degré, au collège et au lycée.

Ces actions s'articulent étroitement avec le renforcement du lien avec les familles qui reste un point d'appui indispensable.

La semaine de la persévérance scolaire qui aura lieu du 18 au 22 mars 2019 permettra d'illustrer la variété des actions pouvant concourir à ce renforcement.

- L'action doit **garantir la continuité des parcours** : repérer les jeunes présentant des risques de rupture avec les apprentissages, et à terme de décrochage pour intervenir de manière efficace.

Il s'agit de renforcer le repérage et la signalisation de la sortie du jeune. Afin de ne pas perdre les jeunes de vue et les accompagner vers une solution la plus adaptée, la mobilisation d'une procédure partagée et connue de tous doit s'appuyer sur l'organisation des entretiens de situation en collaboration avec les psychologues de l'éducation nationale et sur la réunion du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS).

2. La mobilisation de tous les acteurs : la coopération

L'implication des équipes éducatives au sein des établissements est essentielle (personnel de direction, enseignants, CPE, Psy EN, personnels infirmiers...), avec l'appui des corps d'inspection (IA-IPR, IEN ET-EG, IEN IO...).

Le développement et l'animation du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) qui favorise la prise en charge des jeunes au sein de l'établissement secondaire et la nomination du **référént « décrochage scolaire »**. Les enseignants de la classe concernée doivent être davantage impliqués dans le GPDS pour partager les situations d'élèves et s'acculturer sur les problématiques sous-jacentes au décrochage scolaire.

Le renforcement des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) qui ont vocation à fédérer les acteurs de l'éducation nationale au sein des Plateformes de Suivi et d'Appui au Décrochage Scolaire (PSAD).

L'action doit s'appuyer sur **l'expertise des coordonnateurs Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** et **des coordonnateurs des dispositifs relais** en collège, ainsi que sur les ressources disponibles.

L'appui du partenariat contribue à apporter une meilleure prise en charge des jeunes que ce soit avec les collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire, les partenaires institutionnels comme la protection judiciaire de la jeunesse et des partenaires du monde socio-économique. Le travail partenarial est à conforter, notamment au sein des PSAD.

➤ **Développer la professionnalisation des acteurs :**

Des ressources sont développées pour **professionnaliser les GPDS** (Ex : Projet TITA, mallette GPDS, formation Décrochage Scolaire...). Les équipes doivent s'en emparer en s'appuyant sur le référent décrochage de l'établissement.

La formation des professionnels se développe avec la mise en place de la certification professionnalisante en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) et le déploiement de la formation du référent décrochage de chaque établissement (collège, LP, LGT).

➤ **Mobiliser les outils :**

L'adaptation des parcours peut constituer une réponse pertinente, particulièrement au lycée.

En la matière, le **parcours aménagé de formation initiale** (PAFI – fiche descriptive en annexe) peut être mis en place selon des modalités à formaliser avec l'aide des acteurs départementaux et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire.

L'application suivi du décrochage (ex-application MLDS) vient renforcer ce travail de coordination. C'est un outil de suivi des jeunes et de partage des informations venant faciliter la prise en charge de manière concertée.

➤ **Développer une organisation apprenante :**

Il s'agit de :

- Rendre lisible les actions existantes sur les territoires,
- Capitaliser et diffuser les pratiques mis en place,
- Développer des actions innovantes en lien avec les partenaires de la recherche,
- Favoriser l'évaluation dans le but d'améliorer la prise en charge des jeunes.

3. La coordination : une action organisée sur les territoires et un maillage plus fin

Le projet stratégique d'académie promeut une action ancrée sur les territoires et adaptée aux spécificités territoriales. Les actions doivent être inscrites dans le cadre d'un programme de bassin, élaborées de manière concertées par l'ensemble des acteurs sous la conduite du chef d'établissement responsable du réseau FOQUALE en lien avec les Directeurs des Centres d'Informations et d'Orientation (DCIO). Il s'agit de renforcer les liens entre les acteurs, de favoriser l'animation et l'articulation entre les réseaux FOQUALE des bassins et les PSAD du territoire.

Le travail de maillage resserré entre les différents acteurs (CIO, MLDS, Réseau FOQUALE, partenaires PSAD.), notamment à travers la mise en place **des comités opérationnels de suivi (COS)**, vient favoriser l'analyse de l'ensemble des situations repérées et l'orientation de chaque jeune vers la réponse la plus appropriée, en mettant en commun l'ensemble des réponses possibles sur le territoire.

Les dispositifs relais en collège concourent à une stabilisation ou une restauration de la confiance en l'École.

L'accueil temporaire proposé à des élèves soumis à l'obligation scolaire dans le cadre d'**ateliers** ou de **classes** relais a pour but de sécuriser le parcours de formation et de remobiliser les élèves dans leurs apprentissages. Ainsi, ces dispositifs contribuent au maintien de l'élève dans la scolarité et participent de la persévérance scolaire. Ces dispositifs pédagogiques n'opposent pas la rupture à la continuité ; tout au contraire, ils organisent des transitions pour sécuriser le cursus de formation vers la qualification par un parcours individuel qui tient compte des différents temps de vie de chaque jeune dans et hors l'école.

RÔLES DES ACTEURS ET MODALITÉS D'ORGANISATION

1. Action au cœur des établissements

a. Les chefs d'établissement

A l'intérieur de l'établissement et dans le cadre de l'action en réseau, les chefs d'établissement pilotent et organisent les actions conduites en matière de prévention et d'intervention, et contribuent à la coordination de la mise en œuvre du volet remédiation. Ils veillent notamment à :

- Installer le GPDS et organiser son fonctionnement,
- Identifier un référent décrochage scolaire et préciser ses missions dans le cadre d'une lettre de mission,
- Inscrire la lutte contre le décrochage scolaire dans le projet d'établissement,
- Promouvoir la formation des enseignants, notamment dans le cadre du plan académique de formation qui prévoit des actions spécifiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de persévérance scolaire,
- Faciliter les passerelles, les parcours adaptés et le retour en formation, notamment en identifiant et en communiquant en temps réel au réseau les places vacantes et en accompagnant les équipes dans la mise en œuvre des adaptations pédagogiques spécifiquement élaborées dans ce cadre,
- Organiser le suivi des élèves sortis prématurément de l'établissement (notamment le rappel systématique de ceux qui ont échoué à l'examen pour les mobiliser et les accompagner en vue de la préparation du diplôme) et en assurer la mise à jour sur le module SIECLE (BEE),
- S'assurer de la réalisation des entretiens de situation pour ses anciens élèves et apprentis sortis sans diplôme en cours d'année ou en fin d'année scolaire précédente,
- Travailler en collaboration avec les co-animateurs (directeurs de CIO et de Mission locale) des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), notamment en organisant la

transmission des listes des jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire et sans diplôme.

Cette transmission doit être assurée tout au long de l'année.

- S'assurer de la mise à jour des bases élèves dans le cadre du SIEI.

b. Le référent décrochage scolaire

Nommé par le chef d'établissement, le référent décrochage scolaire est au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire.

Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, il mobilise et coordonne l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les personnels sociaux et de santé, au sein des « groupes de prévention du décrochage scolaire ».

Le référent décrochage scolaire a un rôle d'impulsion pédagogique sous différentes formes auprès de la communauté pédagogique de l'établissement sur le champ de la prévention et de la persévérance scolaire.

Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- Identifier les élèves en risque de décrochage scolaire dans son établissement en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques,
- Elaborer des outils de repérage et animer des temps de concertation,
- Mobiliser, en lien avec le chef d'établissement, l'ensemble de la communauté éducative, pour faire comprendre que la problématique du décrochage scolaire est l'affaire de tous.

Pour cela, il sera amené :

- A prendre toute sa place au sein du GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire),
- A proposer des modalités d'accompagnement pédagogique adaptées et différenciées mises en place dans le cadre du projet d'établissement en concertation avec ses collègues,
- A collaborer avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enseignants, CPE, personnels sociaux et de santé, Psy EN, partenaires extérieurs) afin de faciliter le croisement des regards et des expertises nécessaires à la remobilisation des élèves concernés,
- A participer à l'élaboration de projets d'actions en réponse aux besoins des élèves de l'établissement et si nécessaire en collaboration avec d'autres établissements ainsi qu'avec l'appui des coordonnateurs de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) ou des coordonnateurs des espaces relais.

Il a également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.

Pour mener à bien ses missions, le référent décrochage scolaire sera amené à travailler en liaison avec différents partenaires internes et externes à l'établissement, ainsi qu'à participer à des réunions et des formations organisées à ce sujet au niveau du bassin, du département et de l'académie.

c. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Dispositif incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'établissement, il permet d'assurer une veille attentive et concertée tout au long du parcours de l'élève, de son arrivée dans l'établissement et jusqu'à un an après sa sortie.

Le GPDS a pour objectifs majeurs de **sécuriser les parcours des élèves** pour les maintenir dans un parcours de formation diplômant, de **prévenir et limiter les sorties prématurées** du système éducatif sans qualification et sans diplôme, et de **réduire l'absentéisme**.

Tous les personnels de l'établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. Les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et la mise en place des réponses les plus adaptées, aussi la représentation de toutes les fonctions est essentielle pour mieux comprendre les difficultés des élèves.

Le GPDS est un levier pour créer une prise en charge collective de la prévention du décrochage au sein de l'établissement.

Il a pour missions :

- d'identifier, de recenser et de prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et/ou en situation de rupture scolaire ;
- de proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle ;
- de faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE.

Sa composition : Elle peut être variable mais le GPDS doit mobiliser toutes les compétences : Personnels de direction, personnels médico-sociaux, Conseiller Principal d'éducation (CPE), Psychologue de l'éducation nationale (Psy EN), Référent décrochage scolaire, enseignants (plus particulièrement les professeurs principaux), DDPFT, coordonnateur MLDS (pour expertise).

Points de vigilance :

- Il est important de rappeler qu'être en difficulté scolaire ne signifie pas être décrocheur. Certains élèves ayant de graves difficultés scolaires s'accrochent à leur scolarité. De fait, les seuls indicateurs de difficulté scolaire sont insuffisants et relèvent des responsabilités classiques des équipes pédagogiques.
- Le **GPDS concerne l'ensemble des acteurs de l'établissement**. Il ne doit pas être perçu comme une instance à part mais bien **en articulation avec les autres instances**. Il doit rester centré sur la problématique du décrochage et de la persévérance scolaire et non évoquer des difficultés interrelationnelles ou interprofessionnelles entre personnels de l'établissement. Le GPDS n'est pas le lieu où l'on considère des mesures disciplinaires ou de rappel à la règle. L'action du GPDS ne doit pas se limiter à une proposition de réorientation systématique des élèves.
- Le Référent décrochage scolaire ne peut pas être l'unique responsable de la mise en œuvre des solutions proposées ni l'unique référent de l'ensemble des élèves accompagnés. Il s'agit donc de développer la notion de référent au sein de l'ensemble des membres des équipes éducatives.
- Les listes des élèves pris en charge par le GPDS ne doivent pas rester à disposition ou à la vue de tous. Il faut veiller à ne pas stigmatiser certains élèves ou certaines classes.

Voir note de cadrage GPDS – fiche de repérage

2. Les autres intervenants

a. Les personnels d'orientation

Le psychologue de l'Éducation Nationale contribue au repérage et à l'organisation des entretiens concernant les jeunes issus des établissements dans lesquels il intervient, ainsi que pour le public non scolarisé précédemment dans le bassin, et qui se présente directement au CIO.

Il contribue au **repérage des élèves en risque de décrochage**, il participe aux travaux du GPDS. Il vient en appui aux équipes éducatives et apporte son expertise dans la réalisation d'entretiens approfondis et éventuellement de bilans psychologiques.

Dans le cadre d'une organisation concertée avec le chef d'établissement, il participe à la réalisation des entretiens de situation avec les personnels des établissements (référénts décrochage scolaire et membres du GPDS).

Il **contribue à l'information des publics** dont il a la charge sur le droit au retour en formation, et à ce titre peut être sollicité en tant que conseiller technique du chef d'établissement pour apporter toute l'information utile. Il peut enfin être chargé du suivi des contrats individuels mis en place dans le cadre d'un retour en formation, en lien avec le référént décrochage scolaire de l'établissement.

La prise en charge individuelle des jeunes peut être complétée par la **mise en œuvre de sessions d'information et d'orientation collectives**.

Il est amené à **accompagner et à suivre le parcours des élèves sans solution** identifiés lors des entretiens de situation ou des jeunes sortis sans diplôme ou qualification identifiés par les PSAD.

Il **accompagne les équipes éducatives** à travers des actions de formation et participent à l'analyse du décrochage scolaire sur le secteur.

Le directeur de CIO

Il s'assure du bon déroulement des opérations en concertation avec les chefs d'établissement. Il facilite la communication des places vacantes et des solutions possibles aux différents acteurs réalisant les entretiens de situation.

Il organise la liaison avec les responsables des établissements de formation autres que les établissements publics locaux d'enseignement.

Il participe au réseau FOQUALE et à l'animation de la PSAD de son bassin et à ce titre, assure un lien étroit avec l'ensemble des acteurs impliqués (Missions locales, Pôle emploi, acteurs de la formation, acteurs de l'action socio-éducative...).

Le CIO saisit les Entretiens de situation dans l'application académique « suivi du décrochage ». Avant la tenue des comités opérationnels de suivi (COS), il peut éditer un tableau extrait de cette application pour faciliter la synthèse des entretiens de situation et le partage des informations.

b. Les réseaux FOQUALE

Les réseaux FOQUALE rassemblent, dans le périmètre d'action d'un bassin, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles d'offrir des solutions et d'accueillir les jeunes décrocheurs, en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Le chef d'établissement responsable de réseau a la charge de constituer un comité de réseau composé d'un inspecteur référént, de trois représentants des chefs d'établissement (collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques), d'un directeur de CIO et d'un chef d'établissement pilote de bassin pour la MLDS.

Les réseaux FOQUALE ont l'objectif de recenser toutes les solutions existantes, de développer des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et d'en renforcer la lisibilité. Il s'agit de mettre en commun des moyens, des compétences et les connaissances. Ainsi, de développer une logique collaborative entre les établissements en articulation avec l'animation de bassin.

Ils élaborent les outils permettant un fonctionnement fluide et un suivi efficace des situations et des solutions, comme le recensement régulier des places vacantes et leur communication aux CIO.

Pour assurer un suivi efficace des situations individuelles et des solutions à proposer, un comité opérationnel de suivi (COS) est constitué, auquel participent tous les acteurs du repérage des jeunes et tous les acteurs potentiellement porteurs de solutions dans le bassin. Ce comité opérationnel se réunit selon une fréquence permettant de traiter avec la meilleure réactivité les cas identifiés.

Les réseaux FOQUALE participe également au travail de mutualisation d'expériences réussies et à la construction de solutions innovantes.

Le chef d'établissement responsable du réseau FOQUALE, est désigné par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN). Il mobilise et informe les chefs d'établissement du réseau sur l'ensemble de ces dispositions, en particulier les personnels de direction nouvellement nommés et les responsables d'établissements ne relevant pas de l'éducation nationale. Il coordonne l'activité du bassin en matière de persévérance scolaire et de lutte contre le décrochage. En concertation avec les différents acteurs locaux, il rédige et met en œuvre le programme de bassin.

Aussi, il sollicite les chefs d'établissement pour favoriser l'intégration des jeunes repérés sans solution et pour recruter les ressources humaines nécessaires à l'encadrement des actions retenues dans le cadre de ce programme. Il participe à l'animation des COS et sollicite la présence de chaque établissement de formation à cette instance.

Il conduit la démarche d'évaluation et rend compte à l'autorité départementale (synthèse de l'évaluation et perspectives).

c. La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

La MLDS occupe une place essentielle dans la **prévention des sorties sans qualification**. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. La MLDS intervient sur la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire.

Le coordonnateur au titre de la MLDS apporte un conseil et un appui technique à l'ensemble des opérations engagées, en concertation avec les chefs d'établissement et les psychologues de l'éducation nationale.

La MLDS ne constitue pas une structure mais une mission dont le cadre d'activité est rappelé dans la circulaire du 29 mars 2013 relative aux réseaux Formation – Qualification – Emploi (FOQUALE). Elle contribue à développer l'ingénierie de formation dans les réseaux Foquale en lien avec les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD) et avec le réseau des partenaires.

La MLDS apporte son **expertise en matière d'ingénierie des dispositifs** et vient en appui aux équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les établissements du bassin.

Elle **contribue à l'action des GPDS**, auxquels elle peut participer. Plus généralement, elle peut être sollicitée pour mettre son **expertise au service de situations requérant un suivi particulier** comme la prise en charge individuelle ou collective de jeunes dans le cadre du PAFI, ou la mise en œuvre d'une action spécifique à l'échelle de l'établissement, en lien avec le référent décrochage scolaire, ou du bassin. A ce titre, il convient de rappeler que le champ d'intervention de la MLDS ne se limite pas au lycée mais inclut également le collège, où le coordonnateur MLDS pourra intervenir en complément ou en lien avec les coordonnateurs des dispositifs Relais.

Les actions spécifiques de la MLDS se conçoivent et se mettent en place dans le cadre du réseau FOQUALE. Afin de pouvoir apporter les solutions les plus adaptées aux caractéristiques locales, ces actions sont construites sur la base du programme de bassin établi à partir d'un diagnostic territorial.

La MLDS participe, en relation avec les C.I.O., à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les structures, actions ou dispositifs les mieux adaptés.

Pour rappel, le tableau ci-dessous dresse la liste des missions des coordonnateurs

Domaines d'activités	Objectifs
Activité pédagogique	Concevoir et assurer des séquences de formation
Accompagnement pédagogique	Accompagner les élèves sur leur parcours de formation
Coordination pédagogique	Animer l'activité de l'équipe pédagogique
Ingénierie de formation	Participer au repérage des jeunes décrocheurs Concevoir des actions adaptées Assurer un conseil technique Faciliter le retour vers l'école Développer un réseau de partenaires

La MLDS n'a pas vocation à accueillir les jeunes de moins de 16 ans.

Par ailleurs, l'accueil dans une action de la MLDS ne peut pas excéder une année sauf exception validée par l'IEN-IO.

Compte tenu des moyens disponibles et de la variété des situations, ce schéma doit permettre de s'éloigner d'une logique de structure pour aller vers des organisations souples permettant d'ajuster les réponses aux priorités identifiées sur les territoires.

d. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD

Les PSAD sont des organisations territoriales inter-institutionnelles.

Elles sont chargées sur un territoire de repérer, d'identifier les besoins et d'accompagner les jeunes décrochés (jeunes de 16-25 ans) vers une solution de formation et/ou d'insertion.

Elles regroupent les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, et sont adaptées au contexte du territoire.

Elles sont co-animées sur chaque territoire par le Directeur de CIO et le directeur de la mission locale.

Les objectifs des PSAD sont de :

- Repérer les jeunes concernés par une interruption de parcours de formation en collaboration avec les établissements publics et privés et de l'enseignement agricole du secteur, notamment en affinant le repérage des jeunes figurant sur la liste issue du SIEI ;
- Prendre contact avec les jeunes identifiés comme décrocheurs, identifier leurs besoins et leurs attentes ;
- Leur proposer des solutions de formation, d'insertion ou d'accompagnement les plus adaptées ;
- Renforcer les coopérations entre les différents réseaux de formation initiale et d'insertion afin de mobiliser et d'optimiser les ressources et les dispositifs existant sur le territoire de la PSAD (réseaux FOQUALE, MLDS, coordonnateurs IEJ, acteurs du SPRO, réseau associatif...) ;

- D'assurer le suivi des jeunes accompagnés et des actions mises en place ;

La coopération à ce niveau étant fondamentale, il appartient au responsable FOQUALE et au directeur de CIO co-animateur de la PSAD de mener leur action de manière conjointe et coordonnée.

Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et du droit au retour en formation (DARFI), le pilotage des PSAD a été transféré aux Régions, qui oeuvrent en lien avec les autorités académiques.

Une convention partenariale signée le 9 octobre 2015 entre l'État (Préfecture, Éducation nationale, DRAAF, DIRECCTE, DRJSCS, DIR PJJ) l'URML, Pôle emploi et la Région, précise les enjeux des collaborations interinstitutionnelles dans l'amélioration de la prise en charge des jeunes décrocheurs.

Elle vise à :

- mutualiser l'information,
- contribuer aux dynamiques départementales,
- consolider les données disponibles, et les actions mises en place par les PSAD,
- avoir une vision régionale du décrochage.

Une nouvelle convention est en cours d'élaboration.

La politique régionale de prise en charge des décrocheurs en Auvergne-Rhône-Alpes doit permettre :

- la mobilisation de l'ensemble des acteurs,
- l'optimisation de l'articulation des politiques de lutte contre le décrochage,
- la réduction des délais de prise en charge des jeunes décrochés,
- l'élargissement des offres de solutions,
- la mise en œuvre du droit au retour en formation (DARFI)

3. Mise en œuvre et méthodologie

➤ Inscrire l'action dans les programmes de bassin

Il s'agit de définir les axes et les publics prioritaires selon les spécificités du territoire.

Les programmes de bassin sont élaborés de manière concertée à partir d'un diagnostic territorial entre les différents acteurs du bassin (responsable FOQUALE, inspecteurs référents, DCIO, chefs d'établissement et coordonnateurs MLDS).

Le chef d'établissement responsable FOQUALE, en liaison avec le Directeur de CIO, est chargé d'évaluer l'action, d'élaborer un programme et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle.

Sur la base du cadrage académique, l'impulsion et l'animation départementale accompagneront les actions et les projets conduits dans les bassins.

Supports en annexe : fiches programme de bassin et fiches action

➤ Installer dans chaque établissement de formation un GPDS et désigner un référent décrochage scolaire

Il revient à chaque établissement de l'enseignement secondaire, de mettre en place un GPDS représentant les différentes composantes de l'établissement, en particulier la fonction enseignante.

Une attention particulière doit être recherchée dans la désignation du référent décrochage de l'établissement.

A cette fin, chaque établissement de formation initiale doit adresser au chef d'établissement responsable du réseau FOQUALE et au directeur de CIO de son secteur, **les coordonnées professionnelles du référent décrochage.**

➤ **Utiliser de manière systématique et tout au long de l'année la fiche d'entretien de situation (ES)**

Cette fiche d'ES est à compléter tout au long de l'année scolaire par les membres du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) de chaque établissement dès qu'un de ses élèves ou apprentis interrompt son cursus sans reprendre une formation.

Son utilisation ne doit pas se limiter en début d'année scolaire uniquement pour repérer les élèves et apprentis ayant quitté l'enseignement secondaire sans diplôme l'année scolaire précédente.

Les CIO sont chargés de saisir dans l'application académique les entretiens de situation de leur secteur.

L'application « suivi du décrochage scolaire »

L'application « suivi du décrochage » est un outil commun qui a pour objectif de faciliter le signalement, le suivi des jeunes sans solution/en situation de décrochage, et de mutualiser les informations.

Les principaux utilisateurs de cette application sont les CIO, les coordonnateurs départementaux MLDS, les coordonnateurs MLDS, et la coordonnatrice académique MLDS.

Les IEN-IO et les responsables FOQUALE ont un accès restreint, en mode visualisation uniquement.

➤ **Renforcer l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sortis sans solution de la formation initiale**

Il faut continuer à développer les regards croisés. Ces pratiques apportent une plus-value sur la qualité de l'analyse de chaque situation et sur les préconisations qui en découlent.

De même, la mobilisation des différents acteurs concernés, réunis au même moment, favorise la mise en œuvre ajustée et rapide des solutions préconisées.

Cela implique de respecter les modalités de repérage et d'accompagnement et d'avoir de la réactivité. L'objectif poursuivi est toujours de continuer à réduire le temps de prise en charge des jeunes décrochés.

➤ **Favoriser la participation aux formations académiques à destination des GPDS et des référents décrochage**

➤ **Accompagner, valoriser et transférer les expérimentations et innovations pédagogiques**

Mobiliser les acteurs pour la semaine de la persévérance scolaire qui aura lieu du 18 au 22 mars 2019 afin de diffuser les actions engagées et partager les modalités d'organisations dans l'objectif d'une organisation apprenante.

- **Intégrer les actions de remédiation mises en place au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'éducation nationale (MLDS) comme une des réponses potentielles et non pas comme une voie d'orientation**

Aucun jeune décroché ne doit être directement dirigé vers un coordonnateur de la MLDS. La MLDS, n'est pas une voie d'orientation, ni une structure, ni un dispositif. **C'est une mission qui implique tous les acteurs de l'École.** Les coordonnateurs **au titre** de la MLDS constituent une des ressources au service de cette mission.

- **Conforter le travail partenarial dans le cadre des PSAD**

Renforcer les liaisons entre tous les établissements de formation et les acteurs de la PSAD. (notamment au travers de la transmission des tableaux récapitulatifs du repérage des élèves et des apprentis sortis prématurément de formation et non diplômés aux PSAD).

- **Mobiliser l'ensemble des ressources locales, internes et externes à l'éducation nationale afin de construire les réponses les mieux adaptées aux besoins des jeunes « décrochés » et de les renforcer dans le cadre d'une coopération territoriale**

Dans ce cadre, les COS sont chargés de déterminer, pour chaque cas étudié, le type de prise en charge nécessaire.

Autres documents à télécharger : <http://saio.ac-lyon.fr/spip/>

- Fiche "Alliances éducatives"
- Dispositifs RELAIS
 - Fiche descriptive
 - Schéma académique
 - Circulaire nationale 2014-037
 - Annexes
- Fiche "Parcours aménagé de formation initiale"
- Fiche "GPDS - Groupe de prévention du décrochage scolaire"
- Outils GPDS
- Fiche "Organisation des PSAD - Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs"

SAIO – Service académique d'information et d'orientation

Chef de service : Yves Flammier

Pôle persévérance scolaire et lutte contre le décrochage scolaire :

Laura BROUSSE – 04.72.80.61.38

Danielle MACKOWIAK - 04 72 80 48 23

Catarina TORRES - 04 72 80 48 38



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Rectorat de Lyon
Saio

04 72 80 63 72

...